



## Compte rendu CCE Extraordinaire du 8 Février 2012 Fermeture du site de Béziers

### **Information sur le « Redéploiement » du site de Servian (Béziers) et projet de mobilité des salariés.**

Avant même le début de la présentation de la situation, la délégation CGT attaque la Direction sur les termes utilisés :

Là où la DRH préfère parler de redéploiement, nous préférons parler de *fermeture d'entrepôt et de cessation d'activité car c'est bien ce qui est en train de se passer là bas. Les salariés perdront en fin de compte leur emploi sur Béziers !*

Bien entendu cela ne plait pas et la réponse de la Direction est surprenante : l'activité ne cessera pas puisqu'elle est juste redéployée sur la ZAC Eurocentre (chez un prestataire extérieur, STEF TFE)...

Et durant toute la réunion, les Organisations syndicales reprendront systématiquement les termes utilisés par la Direction (notamment les concepts de mobilité interne et mobilité externe ?), car soient ils enjolivaient soient ils minimisaient, soient ils induisaient carrément des contresens...

### **Présentation de l'entrepôt de Servian, de son activité et de son historique.**

Beaucoup de reprises du précédent CCE pour nous **JUSTIFIER** par A + B que la fermeture est inéluctable et même nécessaire à la bonne marche d'Easydis dans le Sud de la France...

Raisons pour lesquelles nous ne sommes pas forcément d'accord (notamment sur le problème de barycentrage qui existait déjà depuis de nombreuses années). La CGT interviendra pour signaler à la Direction qu'il semble y avoir beaucoup de faux prétextes pour faire mourir le site. *L'important pour Easydis est ici de faire des économies* d'où le recours à un prestataire extérieur à un moment où les entrepôts perdent du colitage...

Alors qu'il y a deux ans les problèmes étaient déjà les mêmes sur Servian, pourquoi n'a-t-on pas anticipé l'intégration de l'activité de ce site sur celui d'Eurocentre alors en construction ? La Direction nous répondra que l'entrepôt STEF TFE sera situé à proximité de celui d'Eurocentre et que des synergies vont se développer entre les 2 sites.

**En attendant, le travail effectué par Servian sera perdu pour Easydis.**

## **Et les salariés de Servian dans tout ça ?**

La CGT réclame à la Direction la mise en place d'un véritable PSE (Plan de Sauvegarde de l'emploi) nécessaire à l'accompagnement et au suivi des salariés qu'il ne faut surtout pas laisser tomber. La réponse est simple : SUREMENT PAS ! *La Direction revendique (et c'est un comble !) un emploi pour tout le monde.*

Les questions vont fuser de toutes part sur le projet de mobilité entre Servian et les entrepôts FP/LP (franprix/Leader Price) et STEF TFE.

- Les conventions collectives sont elles les mêmes ?
- Les accords d'entreprises ?
- Les salariés qui passeront chez STEF TFE vont-ils être licenciés et donc avoir une prime de licenciement ?
- FP/LP fait donc parti du périmètre historique ?
- Les salariés de Servian vont-ils y perdre au change ?
- La mobilité est-elle imposée ?

Peu de réponses seront obtenues.

La CGT rappellera qu'il y a un *véritable écart entre les discours et la réalité du terrain* : avec *une pression au départ* et la *mise en concurrence des salariés* sur les postes proposés par la Direction ! Dans le déni le plus total, on nous répond que tout est fait pour accompagner les salariés dans les meilleures conditions possibles...

Heureusement pour la Direction, FO intervient pour sauver les meubles : les salariés ont digéré, l'ambiance est meilleure sur le site même si certains collègues nostalgiques sont encore stressés... Mais bien sur, tout va très bien, croyez nous sur parole...

### **Mesures d'accompagnement.**

Elles restent floues pour nous. Malgré les questions posées, les réponses ne sont pas claires ou restent en suspend. Le manque d'informations nous apparaît flagrant !

*On se rend bien compte que si les propositions de la Direction (sauce Easydis) peuvent paraître intéressantes, on est loin de ce que pourrait permettre un véritable PSE.*

Signalons tout de même que la Direction ne prévoit rien pour l'instant pour ceux qui refuseront les propositions exprimées ! Car comme le dit la DRH : nous espérons que nous n'en arriveront pas là ! Bien entendu cette réponse n'est pas très satisfaisante... Surtout pour les camarades de Servian.

### **Ce que veulent les salariés de Servian.**

Nous sommes allés au devant des salariés de Servian pour simplement discuter avec eux de leur ressenti sur cette situation, mais aussi pour se faire l'expression de leurs revendications.

## **Ainsi nous revendiquons pour les salariés de Servian :**

***Pour les salariés acceptant un reclassement :***

- \* Augmentation salariale de 10% effective dès le 1er jour de travail sur les sites proposés.
- \* Prime de mobilité de 6 mois de salaire en une seule fois à la date effective du départ du salarié.
- \* intégrations dans le salaire de base des indemnités kilométriques (à négociier), de la prime de froid et de la prime Easydev (prorata sur 12 mois).
- \* Plan de carrière :
  - Un réel accompagnement et suivi de la part de la direction en collaboration avec les directions concernées, pour les salariés désirant obtenir un autre poste (sur les sites proposés) que celui qu'ils occupent actuellement sur le site de Béziers.  
Ex : préparateur → relations clients
  - Si la situation personnelle ou familiale du salarié ne lui permet pas immédiatement de déménager, le déménagement peut-être différé (ex : Enfants scolarisés).

***Pour les salariés licenciés :***

- \* Antenne de reclassement portée à 12 mois, une pré-cellule débutant 3 mois avant la notification du licenciement et de 9 mois après le licenciement.
- \* Indemnités de licenciement basées sur les tranches d'âge de la population employés/ouvriers du site de Béziers.

Salaire brut x 13 : 12 = Salaire de référence

- De 1 à 4 ans d'ancienneté 4 mois de salaire de référence
- De 5 à 9 ans d'ancienneté 6 mois de salaire de référence
- De 10 à 14 ans d'ancienneté 7 mois de salaire de référence
- De 15 à 19 ans d'ancienneté 9 mois de salaire de référence
- De 20 à 24 ans d'ancienneté 12 mois de salaire de référence
- + de 25 d'ancienneté 14 mois de salaire de référence

- \* Une prime de reconnaissance égale à 1 mois de salaire brut
- \* Une indemnité totale de licenciement sera majorée de 10% si le salarié est reclassé moins de 6 mois après réception de sa lettre de licenciement (ou bien en formation longue durée)
- \* La majoration de + 20% si le salarié a ses 45 ans dans l'année
- \* La majoration de + 10% par personne handicapé à charge
- \* De plus la direction rajoute 2% sur le salaire de référence par tranche d'ancienneté
- \* Mise en place d'une commission de suivi sur le site de Béziers pour contrôler le bon déroulement de tous les points évoqués lors des CCE.

**Chacun de nous doit se sentir concerné, car demain, ce sera peut-être à notre tour d'être sur le bord de la touche parce que nos patrons auront décidé de supprimer nos emplois. Cette course effrénée à la rentabilité financière n'aura de limite et ne sera stoppée qu'avec la volonté des salariés à lutter. Le fatalisme n'existe que dans les esprits et les agissements de certaines personnes, de certaines organisations syndicales qui le cultivent pour le répandre autour d'eux afin de nous affaiblir et de servir ceux qui les contrôlent.**

